

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du jeudi 21 mai 2026****Date de convocation :** 15 mai 2026**Date d'affichage :** 15 mai 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 16**Nombre de Conseillers votants :** 19

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

**Etaient présents :** M CHOLET, Mme CHATELLIER, M BULTEZ, Mme LEGEMBLE, M HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUAS formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M BLONDEL pouvoir à M CHOLET, Mme PELLAN pouvoir à Mme DURAND, M RAULT Rémy pouvoir à Mme ROSSELOT

**Etaient absents :**

Mme MAIGNAN-NABUCET est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR : M CHOLET**

**DELIBERATION N°2026-2-039 : Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales**

M le Maire expose à l'assemblée que la commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Conformément à l'article L19 du Code électoral, dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Vu les articles L19 et R7 du Code électoral,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**PROPOSE** la liste des 5 membres de la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

- A) Conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Titulaire 1 : Mme COQUELIN

Titulaire 2 : M LE BOURDONNEC

Titulaire 3 : Mme PELLAN

B) Conseillers issus de la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Titulaire 4 : M RAULT Jean-Pierre

C) Conseillers issus de la 3<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Titulaire 5 : Mme MEHOUAS

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Mme Mélanie MAIGNAN-NABUCET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 22 mai 2026



Le Maire,

Didier CHOLET